CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 mai 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACQUARRIE—LE LIBRE ACCÈS DES ÉDI-FICES DU PARLEMENT AUX DÉPUTÉS— DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

[Traduction]

M. l'Orateur: Il y a quelques jours, l'honorable député de Hillsborough a soulevé la question de privilège à la Chambre au sujet du libre accès des députés aux édifices du Parlement. La plainte avait été formulée à la suite de la visite officielle du ministre des Affaires extérieures d'Israël à l'édifice central. D'après certains rapports, quelques députés s'en seraient vu interdire l'accès à l'occasion de la visite du ministre.

Je profite de l'occasion pour redire, s'il le faut, que les honorables députés ont le privilège consacré par l'usage d'entrer librement et sans obstacle dans les édifices du Parlement. Le principe doit être reconnu même s'il plane un doute sur l'étendue de l'expression «enceinte parlementaire» et sur la question de savoir si l'autorité que l'Orateur exerce au nom des députés s'étend au-delà des limites des édifices du Parlement proprement dits. Dans tous les cas, l'incident signalé par le député de Hillsborough a fait l'objet d'une enquête sous la direction du sergent d'armes.

Le rapport que j'ai maintenant reçu révèle qu'en vertu de certaines mesures de sécurité, la Gendarmerie royale a interdit l'accès à la porte principale de l'édifice central durant deux brèves périodes à l'arrivée et au départ du ministre. Selon les dispositions prises, les agents de sécurité de la Chambre des communes se sont tenus à l'extérieur de l'entrée principale pour identifier tout ceux qui désiraient être admis dans l'édifice. Le rapport signale que l'accès n'a été interdit à personne c'est-à-dire à aucun député ni à aucun membre du personnel durant cette période. On reconnaît cependant, qu'il y ait pu avoir un délai momentané, si un député n'a pu être identifié par l'agent du personnel de sécurité posté à l'extérieur à cette fin.

De toute façon, je crois devoir insister sur l'élément essentiel du rapport présenté par le sergent d'armes qui a signalé qu'à cette occasion on n'a refusé à aucun député l'accès à l'édifice.

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. H.-Pit Lessard (LaSalle) présente le 10° rapport du comité permanent des transports et des communications, en français et en anglais.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Gaston Clermont (Gatineau) présente le 17° rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

M. Gérard Duquet (Québec-Est) présente le 1° rapport du comité permanent des bills privés en général et du règlement, en français et en anglais.

• (2.10 p.m.)

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord) présente le 6° rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU DERNIER COMMUNIQUÉ DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles copies du dernier communiqué émis le 22 mai 1970 par l'Organisation de coopération et de développement économiques à la fin de la réunion du conseil tenue à l'échelon ministériel à Paris